

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nevers, le 16 juillet 2026

Retour à la vigilance jaune canicule dans le département de la Nièvre

Vigilance ORANGE risque Orage et vents violents

FIN DE VIGILANCE CANICULE ORANGE

Dans le département de la Nièvre, la vigilance canicule passe au niveau jaune aujourd'hui.

Toutefois, la sécheresse des sols demeure prégnante dans le département et la préfète de la Nièvre rappelle que le risque incendie reste à un niveau élevé.

VIGILANCE ORANGE ORAGES VENTS VIOLENTS

Le département est placé en vigilance orange pour un risque d'orages et vents violents ce jeudi 16 juillet 2026 à compter de 15H.

Dès le milieu d'après-midi ce jeudi, des orages isolés mais déjà localement forts touchent la Bourgogne. En fin d'après-midi et soirée, ces orages ont tendance à se multiplier et s'organiser en vastes systèmes orageux marqués qui viennent balayer **le sud du département de la Nièvre**.

Ces orages se montrent localement violents et peuvent s'accompagner des phénomènes suivants :

- **des rafales de vent comprises entre 80 et 100 km/h** voire ponctuellement jusqu'à 110-120 km/h ;
- **des chutes de grêle parfois de gros diamètre** (2 à 5 cm voire un peu plus) ;
- des intensités pluvieuses de **15 à 30 mm** en peu de temps (jusqu'à 40 mm en 1 à 2 heures) ;
- une activité électrique intense.

DES ATTENTIONS PARTICULIÈRES

Rappel aux usagers concernant les orages :

Dans le cadre de l'organisation de l'étape 12 du Tour de France entre Magny-Cours et Chalon-sur-Saône, la préfète de la Nièvre appelle à une vigilance accrue de la part de tous, d'une part pour les organisateurs et le public des manifestations prévues dans le département mais également des usagers de la route.

En cette période estivale, la préfète appelle à la vigilance dans tous les lieux d'hébergements extérieurs de type camping, en particulier dans le Morvan.

Les principales consignes de sécurité afin d'éviter les accidents :

- Éviter toutes les activités extérieures de loisir ;
- À l'approche d'un orage, s'abriter en évitant les zones boisées et mettre ses biens en sécurité ;
- Dans la mesure du possible, éviter les déplacements ;

- En cas d'obligation de déplacement :
 - Se renseigner sur l'état des réseaux routiers ;
 - Être prudent et vigilant, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses :
 - Allumer les feux de croisement ;
 - Respecter les distances de sécurité.
 - Sur la route, s'arrêter en sécurité en évitant les zones boisées. S'il n'y a pas de danger immédiat, ne pas quitter son véhicule ;
 - Respecter les interdictions ou consignes qui sont données par les forces de l'ordre.

- **Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :**
 - Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
 - Dans un camping, vérifier qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations soudaines. En cas de doute, se réfugier dans un endroit plus sûr ;
 - Dans une zone sensible aux crues, prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux ;
 - S'éloigner de tout cours d'eau ;
 - Ne pas stationner sur les ponts et autres ouvrages d'art comme les digues et levées de terre.

- **Éviter de :**
 - Téléphoner et utiliser les appareils électriques ;
 - Se déplacer avec du matériel métallique sur l'épaule ;
 - Rester à l'orée des bois ;
 - Rester près de pylônes haute tension ;
 - Rester près d'une grue ;
 - S'approcher des piscines et plans d'eau ;
 - Se tenir à proximité d'une voiture.

- **Attention : la foudre peut tomber plusieurs fois au même endroit.**

- **Se tenir informé en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteo.fr**

Bureau du Cabinet

Tél. : 03 86 60 70 88 | 03 86 60 70 69

Mél : pref-communication@nievre.gouv.fr

40 rue de la Préfecture
58000 NEVERS Cedex 026